



Date de réception

cadre réservé à l'administration

DEMANDE D'INSCRIPTION

(Formulaire à retourner dûment complété et accompagné **d'un justificatif de domicile** au Relais Petite Enfance - RPE (géré par l'association Temps Libre) au 38 avenue de la Gare (Pôle Enfance Jeunesse) 30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES ou à l'adresse mail : rpe@temps-libre.org)

Indiquer par **1** (choix prioritaire), **2, 3, 4** (2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} choix éventuels) la priorité correspondant à l'établissement dans lequel vous souhaitez inscrire votre enfant

Crèche « Au Royaume des Lutins » à St Geniès de Malgoirès (22 places)

☐

Crèche « Les Bambins » à Parignargues (23 places)

☐

Crèche « 1,2,3 Soleil » à Sainte Anastasie (25 places)

☐

Micro-crèche « Marie Angèle Randon » à Moulézan (10 places)

☐

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. portable :

Adresse mail :

Lieu de travail (parent 1 – indiquer la commune) :

Lieu de travail (parent 2 – indiquer la commune) :

Le cas échéant : Commune de scolarisation des enfants :

2^{ème} enfant déjà accueilli en crèche : OUI - NON. Si oui laquelle :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance (ou date présumée à confirmer dans ce cas après la naissance) :

DATE D'INSCRIPTION SOUHAITEE

A partir du :

TEMPS DE PRESENCE SOUHAITES

☐ Temps complet

☐ Temps partiel régulier

☐ Occasionnel

Observations (planning variable, besoins particuliers...) :

.....

.....

Signature

INFORMATION

Champ d'application

Le pôle de compétence « petite enfance » du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, est financé à ce jour par les communes de *Dions, Fons, Gajan, Montignargues, Moulézan, Parignargues, Saint Bauzély, Saint Geniès de Malgoirès, Saint Mamert, Sainte Anastasie, Sauzet*.

Les familles résidant sur une commune différente se verront appliquer une majoration de 15% par rapport au tarif CNAF (simulations possibles sur le site <https://mon-enfant.fr/>, renseignements auprès du RPE)

Nombre de places

La structure d'accueil s'engage à accueillir les enfants conformément au maximum du nombre d'enfants déterminé dans l'autorisation d'exploitation (indiqué en page 1).

Attribution des places

Les formulaires d'inscription pourront être retirés dans la structure d'accueil, au siège du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, en Mairie ou auprès du RPE. Ce dernier les réceptionnera.

Ces dossiers seront étudiés par une commission composée au minimum, de l'animatrice du RPE, d'un membre de chaque association (les Présidents et directeurs des structures seront systématiquement invités) et d'un représentant du Syndicat Mixte, qui coordonnera et validera les propositions des associations. Cette commission se réunira au moins 1 fois par an entre avril et mai.

CRITERES	POINTS
A sa résidence principale sur une commune adhérente	50
Est inscrit sur liste d'attente depuis plus de 3 mois (et moins de 6 mois)	10
Est inscrit sur liste d'attente depuis plus de 6 mois (et moins de 12 mois)	20
Est inscrit sur liste d'attente depuis plus de 12 mois	30
Fratricité (un autre enfant dans l'EAJE)	10
Grossesse multiple	10
Travaille sur une commune adhérente	10
A un enfant scolarisé sur la commune	10
Elle ne se réunit que pour les places en accueil régulier.	
Les places d'urgence sont attribuées directement par les directeurs d'établissements, par délégation	
Sont considérées comme « urgence » : les placements par les services de protection de l'enfance, une mutation ou la reprise d'un emploi qui n'a pas pu être anticipée, l'absence d'une assistante maternelle, une hospitalisation des parents... pour une durée maximum de 3 semaines.	

Le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places est disponible sur demande auprès du RPE.

Toute fausse déclaration sera passible de sanction.